

cune protection de la part du gouvernement fédéral. Ce sont des industries, des moyens de propagande de l'entreprise privée que nous voulons sauvegarder, parce que nous sommes les défenseurs de l'entreprise privée et nous ne voulons pas qu'on nous impose un jour une presse étatisée et si la situation actuelle persiste, c'est ce qui va se produire. Si l'on continue à harceler l'entreprise privée des journaux, le jour viendra—et je suis convaincu que c'est l'espoir que caressent les socialistes qui se trouvent dans cette enceinte—où nous aurons notre presse étatisée, asservie au gouvernement et ne disant que ce que le gouvernement voudra bien lui permettre de dire.

• (8.20 p.m.)

C'est ce qui se passe à Radio-Canada, aujourd'hui, et si l'on pose des questions au sujet de Radio-Canada, c'est tout juste si le ministre ne nous répond pas que cela ne nous regarde pas. Si l'on avait des organismes d'État semblables, peut-on s'imaginer combien il serait difficile pour les citoyens de se renseigner honnêtement? Il serait difficile de vivre dans une telle démocratie et il serait impossible d'avoir la prétendue société juste dont on parle.

Monsieur l'Orateur, à ce stade, je veux appeler l'attention sur quelques télégrammes que j'ai reçus et que le ministre a dû recevoir lui aussi de la part de nos grands journaux. J'ai en main un télégramme envoyé par *Le Soleil*, qui précise que 18 propriétaires et directeurs de quotidiens du Québec ont rencontré le ministre et des fonctionnaires des Postes.

J'espère que le ministre reconnaît cela.

L'hon. M. Kierans: Oui.

M. Gauthier: Le télégramme ajoute que plusieurs ministres ont également été pressentis. Je suis certain qu'ils sont allés frapper à sa porte et il semble que cela n'a rien changé du tout. Le ministre est resté sur sa position. Il a décidé cela de son propre chef, dans le secret de son bureau, et je dirais qu'il a agi à l'instigation de hauts fonctionnaires, qui sont opposés à l'entreprise privée et qui ont dû lui dire: Faites cela, c'est cela que vous devez faire, c'est encore le contribuable que vous devez taxer. C'est encore l'entreprise privée qui devient la victime de toute cette administration mal ordonnée et c'est toujours la même chanson: «Haro sur le baudet», guerre à l'entreprise privée.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit au ministre que nous avons reçu de nombreux télégrammes de la part des dirigeants des grands journaux—je n'ai pas besoin de les lire, parce qu'il me fait signe qu'il les a reçus—même de la part des dirigeants de *L'Étoile du Lac*—un hebdomadaire de ma circonscription—qui ont

[M. Gauthier.]

également protesté contre la décision du ministère. Je crois que les hebdomadaires sont encore les plus visés, parce que j'ai entendu dire que l'adoption d'une telle mesure ferait disparaître au moins 50 publications dans la province de Québec.

Si c'est ce but-là que le ministre veut atteindre, il n'a qu'à continuer—il va déjà bien—et, dans deux ou trois ans, nous n'aurons que des pages de presse étatisée à lire. J'ai en main un mémoire du 17 octobre 1968 que le ministre a certainement dû recevoir, car il lui était adressé, et je cite:

J'ai l'honneur, comme président de la corporation des Quotidiens du Québec Inc., de représenter ici les journaux quotidiens de langue française et les journaux quotidiens de langue anglaise du Québec. En leur nom, je veux d'abord vous remercier de nous accueillir...

Le ministre peut constater combien ils sont polis. Ils commencent par le remercier, après avoir reçu ce coup de massue-là sur la tête.

Nous comprenons votre souci d'une saine administration des services gouvernementaux qui sont sous votre juridiction, et vous connaissez, à ce sujet, l'opinion unanime de la presse visant à l'encourager. Nous n'avons donc pas l'intention de faire obstacle aux mesures raisonnables qui sont envisagées pour améliorer, s'il y a lieu, le service des postes.

S'il s'agissait d'une augmentation normale, cela irait, mais personne ne désire voir le tarif triplé.

Nous croyons cependant que les réformes envisagées, ou certaines d'entre elles, plutôt, méritent d'être ré-étudiées, de façon à éviter que de véritables injustices soient commises, même de bonne foi, ou que des mesures irrévocablement dommageables soient adoptées.

Disons, d'abord, pour mettre certaines choses au point, que la consultation à laquelle les fonctionnaires de votre ministère ont procédé récemment concernant, en particulier, la suppression de la livraison postale du samedi n'a pas reçu, chez nous, la «réponse extrêmement chaleureuse» à laquelle vous faisiez allusion, en Chambre, le 8 octobre dernier. Cette décision de votre ministère a plutôt fait l'effet d'une bombe chez les éditeurs de journaux du Québec, comme en témoignent les lettres—solicitées par vos fonctionnaires—commentant cette décision. Copie de chacune de ces lettres provenant des chefs de service de la circulation des quotidiens du Québec vous est ici transmise. Nous regrettons donc de ne pouvoir, quant à nous, corroborer vos paroles du 8 octobre dernier à ce sujet.

Mais l'objet de la rencontre que nous avons sollicitée est beaucoup plus sérieux et grave. Nous allons tâcher d'analyser sommairement, ce matin, la situation que risque de créer l'adoption ou le maintien des mesures qui sont annoncées par votre ministère.

1. Augmentation des frais d'expédition du courrier de deuxième classe.

Si nous prenons pour acquis que les chiffres fournis par vos fonctionnaires sont exacts, i.e., si les frais d'expédition de la matière rédactionnelle étaient portés de \$0.025 à \$0.05 la livre, et si vous portiez de \$0.04 à \$0.15 la livre les frais d'expédition de la matière publicitaire, les résultats seraient, chez nous, désastreux.